

LA COMMISSION DES INVESTISSEMENTS S'EST RÉUNIE LA SEMAINE DERNIÈRE

Investissement : les nouveaux projets marquent un retour en force du capital national

■ Sur les 67 milliards de DH d'investissements approuvés par l'Exécutif, 61 milliards sont apportés par des Marocains ■ Le secteur industriel, qui occupe la première place dans les projets validés, est en bonne voie d'atteindre ses objectifs tracés par le PAI.

Une pléiade de nouveaux projets structurants dans plusieurs secteurs vient d'être approuvée par la Commission des investissements, réunie le 4 mai, sous la présidence du chef du gouvernement. Il s'agit au total de 51 projets et avenants aux conventions d'investissement pour un montant global de 67 milliards de DH. Ces projets vont permettre de créer 6 500 emplois directs. A l'issue de la réunion, Moulay Hafid Elalamy, ministre de l'industrie, de l'investissement, du commerce et de l'économie numérique a affirmé que l'industrie concentre le gros des investissements soumis en termes de montant (43 milliards de DH, soit près de 66%) et de création d'emplois (4 803, soit 75% des emplois à créer).

M. Elalamy a confié, en substance, que sur les 20 milliards de DH du fonds de développement industriel, 17 milliards sont déjà engagés dont 2 milliards déjà débloqués (500 MDH en 2015 et 1,5 milliard en 2016). De plus, sur les 500 000 emplois visés à l'horizon 2020, 427 000 sont engagés dont

120 000 sont déjà créés.

Le secteur du transport et infrastructures occupe la 2^e position avec près de 13 milliards de DH (19% des investissements projetés et 8% des emplois) suivi des énergies renouvelables (9% des investissements et 1% des emplois). Vient ensuite le tourisme et loisirs en 4^e position avec 7% de la valeur des investissements et 13% des postes à créer.

Toutes les régions en profitent

L'élément marquant de ces nouveaux projets est toutefois le retour en force des capitaux marocains qui tournaient le dos aux gros investissements sur la dernière décennie. Avec 61 milliards de DH, les investissements nationaux représentent la quasi-totalité des investissements projetés soumis pour approbation à la commission, soit plus de 90%. Les joint-ventures arrivent en seconde position avec près de 9% du total. Pour les officiels, cela traduit l'attractivité de l'économie marocaine et le regain de confiance des investisseurs dans l'ensemble des secteurs et notamment dans l'industrie. «L'appel est



lancé aux opérateurs économiques pour investir dans l'industrie qui est plus que jamais un secteur porteur», recommande M. Elalamy.

L'effort d'amélioration du climat des affaires doit être maintenu

Autre fait marquant, les projets sont disséminés sur l'ensemble du territoire national. Les projets éclatés sur plusieurs régions arrivent en première position avec trois-quarts des investissements, soit plus de 50 milliards de DH. La région de Casablanca-Settat arrive en 2^e position avec plus de 9% du total des investissements soumis à la commission, soit plus de 6 milliards de DH. Les régions de Laâyoune-Sakia El Hamra

et Rabat-Salé-Kénitra suivent respectivement à la 3^e et 4^e positions avec un investissement cumulé de plus de 8 milliards de DH.

Par ailleurs, les travaux de la commission ont été également l'occasion de faire le point sur les chantiers visant l'amélioration de l'attractivité du Maroc pour les investisseurs. La commission a insisté sur la nécessité de maintenir l'effort de réforme du cadre juridique et institutionnel et le climat des affaires en général. De l'avis d'un membre de l'Exécutif, l'une des priorités des 100 premiers jours du gouvernement est la révision de la Charte d'investissement. Sa réforme devra être conduite en coordination avec les différents intervenants, en l'occur-

rence la CGEM et le secteur bancaire. Le projet intègre des changements permettant de prendre en considération les stratégies sectorielles. Il s'agit également de consolider les garanties et les incitations accordées aux investisseurs, dont la simplification des procédures et la transparence des appels d'offres.

Selon une source ministérielle, le débat autour du projet a été entamé au conseil de gouvernement. Il sera approfondi avec les départements concernés ainsi que les organisations professionnelles. En gros, la nouvelle charte reposera sur six axes fondamentaux : les garanties octroyées aux investisseurs, les mesures qualitatives pour bien exploiter les opportunités de l'émergence industrielle, l'appui direct à l'investissement, les incitations fiscales et douanières, les mesures octroyées aux entreprises émergentes et le dispositif de promotion de l'emploi et de la formation professionnelle. Selon le ministre de l'industrie, ce projet devra donner une vision claire grâce aux stratégies sectorielles et régionales en mettant en avant les régions les moins favorisées ■